

Centre de loisirs

En septembre 2018, sur les 26 centres de loisirs que comptait l'APHP, il n'en restait que 15. Le coût de fonctionnement des centres de loisirs est de 67€ par jour et par enfant.

La DRH de l'AP-HP a convoqué les représentants syndicaux à ce sujet.

Elle a proposé de débattre de certaines mesures pour éviter d'autres fermetures de centres de loisirs, comme l'augmentation des tarifs selon le revenu fiscal de référence (RFR) de 8 à 26€ par jour, au lieu de 1,48€ à ce jour.

L'APHP parle d'un déficit de 2,7 millions d'euros, alors que ce montant correspond au coût de fonctionnement des centres de loisirs. L'augmentation des tarifs proposée par la Direction général ne devrait réduire ce déficit que de 500 000 €.

L'enveloppe Chèque Emploi Service Universel (CESU) pourrait être utilisée pour élargir l'aide de l'AGOSPAP de l'AP-HP (actuellement bourse de vacances 5,34€ par jour et par enfant). L'application de ces mesures pourrait être opérationnelle dès 2019.

Au préalable à cette rencontre, la CGT a demandé de connaître les intentions réelles du Directeur général sur les centres de loisirs.

Nous n'avons pas eu de réponse à ce jour !

La CGT exige :

- ♦ De connaître les intentions du Directeur général sur les centres de loisirs,
- ♦ que les options proposées répondent totalement à la situation des agents (horaires, etc....),
- ♦ de revoir les modalités de calcul pour chaque hypothèse avec des simulations en partant des situations individuelles (ex une IDE avec 2 enfants),
- ♦ la prise en charge des sorties dans le tarif,
- ♦ le développement de la prise en charge de la petite enfance.

PARIS, novembre 2018